

# Sécurité voirie - Sécurité des lieux et des personnes

## Objectifs :

- Apprécier les conditions générales de sécurité, liées à la réalisation de son activité professionnelle :
- Identifier les risques liés au nettoyage des espaces publics
- Identifier et utiliser les équipements de protection individuelle
- Mettre en œuvre les mesures d'hygiène et les consignes de sécurité,
- Mettre en œuvre les procédures adaptées aux travaux sur la voie publique, alerter en cas d'incident ou de situation exceptionnelle

## Méthodes pédagogiques :

- Travaux basés sur les expériences professionnelles des participants ; utilisation de photo langage, échanges en sous-groupes/en binôme ; exposé du formateur avec outil interactif et collaboratif.
- Mise en situation sur la voirie
- Cas concret

## Public visé :

Public en insertion, travailleurs d'ESAT et d'EA appelé à exécuter des chantiers sur ou en bordure de voies publiques ou privées.

## Prérequis :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

## Votre formateur :

Formateur formé à la prévention des risques.

**Durée : 2 jours**

**Constitution du groupe : 8 à 10 participants**

**Tarif Intra : Nous consulter**

**Tarif Inter : 450€ par personne**

**Dates, lieu : Nous consulter**

## Contenu :

### Risques liés au travail de voirie

- Les activités
- Balayage, désherbage, goudronnage, mise en place de signalétique...
- Prendre conscience de l'existence des différents risques
- Collision par un usager de la route,
- Heurt par un engin de chantier lors de manœuvre,
- Travail sur chaussée ou en bord de chaussée,
- Écrasement de pied par véhicule ou engin,
- Piqûres d'insectes/morsures d'animaux,
- Liés aux bruits,
- La manutention manuelle,
- Agression par des usagers....

### Moyen de prévention des risques

- Les équipements de protection individuels et collectifs
- Maintenance du matériel
- L'organisation du chantier en amont
- Mise en place de la signalisation du chantier
- Signalisation véhicules
- Protection de la ou les personnes
- Les numéros d'urgence
- Les premiers gestes de secours (assurer une protection adaptée pour soi-même, la victime, les autres personnes, des dangers environnants.